

INFORMATIONS GENERALES

Dernière mise à jour : 16-07-2009

Législation

En France, l'exercice de la Médecine Traditionnelle Chinoise par des non-médecins est autorisé mais non réglementé. Aucun diplôme de médecine chinoise, qu'il soit français, européen ou chinois, n'a de valeur légale. Depuis 1997, suite au rapport rédigé par Paul LANNOYE, certains pays européens ont œuvré afin que la médecine traditionnelle chinoise soit reconnue, réglementée et exercée par des non-médecins. L'Angleterre, l'Allemagne, la Norvège, la Suède, la Finlande, la Belgique...ont déjà légiféré dans ce sens là.

En France comme dans la plupart des pays européens, de nombreuses mutuelles remboursent l'intégralité ou une partie du montant des séances d'acupuncture réalisées par des praticiens de médecine chinoise non-médecins. Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Accessible à toute personne âgée de 10 ans au moins, la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 remplace depuis le 1er août 2007 l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), par arrêté ministériel. L'essentiel de la formation reste quasiment le même. Elle rajoute l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez une victime qui ne respire plus. Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires, par équivalence, du PSC1.

Cette formation permet d'apprendre et de pratiquer les gestes élémentaires de secourisme permettant d'agir efficacement en attendant l'arrivée des secours organisés.

Cette formation est essentiellement pratique. Elle permet, face à différentes situations, de :

- protéger les victimes
- alerter les secours
- réaliser les gestes de premiers secours

Cette formation de 10 heures est souvent répartie en deux demi-journées (souvent en week-end) ou en cinq soirées.

L'organisation des formations de base aux premiers secours et la délivrance du PSC1 relèvent des associations agréées et des organismes publics habilités à cet effet (Union Départementale des Sapeurs Pompiers, Protection Civile, Croix Rouge Française...). Programme de la formation de base aux premiers secours : Protection - Alerte - La victime s'essouffle - Hémorragie - Victime inconsciente qui respire - Arrêt cardio-respiratoire - Malaise - Traumatismes - Plaies - Brûlures